

Communication COVID-19



DESTINATAIRE : Personnel utilisant la protection oculaire au SAD, CLSC, services courants, CRDP, CRDI, RAC, foyers du centre jeunesse, GMF et cliniques médicales

DATE : Le 14 octobre 2020

OBJET : Procédure de désinfection de la protection oculaire par l'utilisateur (pour tous les secteurs nommés ci-dessus)

À la suite de la [note de service](#), publiée le 1^{er} octobre dernier, relative aux consignes sur le port de la protection oculaire, des précisions en lien avec la désinfection sont requises spécifiquement pour les utilisateurs hors centre hospitalier et hors milieux de vie.

Afin d'appuyer ces nouvelles consignes, nous vous communiquons [la procédure](#) de désinfection de la protection oculaire par l'utilisateur hors centre hospitalier et hors milieux de vie. Celle-ci doit être mise en place dès que possible.

Afin de vous procurer le matériel nécessaire à la désinfection, vous devez vous référer à votre gestionnaire.

Merci de votre précieuse collaboration.

Mélanie Lambert
Chef de service, intérim
Prévention de la santé et de la
sécurité au travail

Catherine Roy
Chef de service de la prévention
et du contrôle des infections

Carole Bordes
Directrice adjointe
Direction de la logistique

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger, DGA